



L'intégration de jeunes ayant des incapacités dans les loisirs d'été : avec l'accompagnement individualisé, c'est possible !

Auteurs :	Alexandra Noël et Hélène Chevrier
Collaboratrice :	Anne-Marie Royer
Nom donné par les acteurs terrain :	Des vacances qui font du bien !
Région sociosanitaire :	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)
Nom du territoire de RLS :	Îles-de-la-Madeleine
Date de début des travaux :	1995
Date de début des services offerts à la population :	Été 2001
Population ciblée :	Familles ayant un jeune vivant en situation de handicap intellectuel, neurologique, physique ou mental
Partenaires du RLS actuellement impliqués dans l'initiative :	Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles-de-la-Madeleine (CISSS des Îles) / missions Centre local de services communautaires (CLSC) et Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et troubles du spectre de l'autisme (CRDITSA), Regroupement Loisir des Îles, Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (ne comprend pas la Municipalité de Grosse-Île)

1. Brève description de l'initiative

Pendant l'été aux Îles-de-la-Madeleine, les familles ayant un enfant vivant avec un handicap sévère n'ont pas accès à des services de gardiennage ou à des camps de loisirs spécialisés. « Des vacances qui font du bien » est une initiative communautaire qui a voulu répondre aux besoins de ces familles et de leurs enfants qui présentent un ou plusieurs handicaps : déficience physique, intellectuelle, relationnelle, mentale, autisme, trouble du langage, épilepsie, etc. Les enfants en situation de handicap ont, comme les autres enfants, besoin de se divertir et de socialiser et, pour s'intégrer dans la société, des soins et services particuliers leur sont nécessaires.

Des partenaires du réseau local de services (RLS) se sont mobilisés. À l'été 2015, le projet a permis l'intégration de 15 enfants âgés de 5 à 12 ans dans des activités régulières du terrain de jeux municipal et de 13 adolescents et jeunes adultes, âgés de 13 à 21 ans, dans des loisirs estivaux, et ce, avec l'aide d'un accompagnement. Pendant six (6) semaines, ces enfants et jeunes peuvent socialiser, participer aux loisirs estivaux et se faire des amis pendant que leurs parents, les sachant en sécurité, bénéficient d'un peu de répit.

2. Comment le projet a-t-il pris forme?

En 1995, une recherche menée par le CLSC des Îles auprès de parents de jeunes enfants mettait en évidence la situation et les besoins particuliers des familles ayant un enfant aux prises avec un problème de santé ou un handicap important. Avoir accès à des services de répit, particulièrement lors des congés scolaires estivaux, était au nombre des besoins de ces familles.

Suite à cette étude, le CLSC (aujourd'hui CISSS) interpellait le service des loisirs de la Municipalité des Îles pour trouver des solutions afin que les enfants présentant des handicaps puissent accéder aux terrains de jeux de la municipalité. Pour favoriser l'intégration de ces enfants, il est rapidement apparu qu'un service d'accompagnement individualisé était nécessaire. Un comité a alors été formé, le Comité pour l'intégration, réunissant des intervenants du CISSS des Îles (CRDITSA et CLSC), de la Municipalité des Îles et du Regroupement Loisir des Îles.

En 2011, il devint évident que les adolescents (13-17 ans) avaient besoin d'un environnement de loisirs plus adapté à leur âge. Un inventaire des services et des activités accessibles aux adolescents de l'archipel, en saison estivale, a alors été mené avec la collaboration du service des loisirs de la municipalité, puis diffusé à l'ensemble de la population. Le répertoire, comprenant notamment une large gamme d'activités de plein air et d'initiation aux sports nautiques, a pu servir à établir une programmation diversifiée pour les jeunes vivant en situation de handicap. Cette programmation a été accessible, à l'été 2014, aux jeunes âgés de 18 à 21 ans.

Le développement des services d'intégration a donc été graduel. Le tableau qui suit décrit la progression du nombre d'enfants et de jeunes qui ont pu bénéficier du projet « Des vacances qui font du bien » :

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS, ADOLESCENTS, JEUNES ADULTES ET ACCOMPAGNATEURS DE 2004 À 2015

Années	Enfants 5-12 ans	Adolescents 13-17 ans	Jeunes adultes 18-21 ans	Accompagnateurs	Assistant- responsable
2004	9	-	-	7	-
2005	8	-	-	7	-
2006	10	-	-	6	1
2007	9	-	-	7	1
2008	10	-	-	8	1
2009	11	-	-	10	1
2010	18	-	-	15	1
2011	20	-	-	19	1
2012	15	6	-	18	2
2013	16	6	-	19	2
2014	16	4	2	20	2
2015	15	10	3	22	2

3. Qu'offre-t-on de plus à la population?

a) Un accès au loisir estival pour des jeunes ayant des incapacités

Pour toutes les familles madelinienne (3 835 familles)¹, le terrain de jeux municipal est offert durant la journée, pendant 6 semaines, à raison de 5 jours par semaine. Il reçoit

¹ Le terrain de jeux municipal des Îles ne dessert pas les 140 familles de la Municipalité de Grosse-Île.

environ 200 enfants (5-12 ans) et, parmi eux en 2015, une quinzaine d'enfants ayant un handicap y participent. En 2015, ce sont aussi 13 ados-jeunes qui ont pu participer aux loisirs estivaux offerts dans le milieu.

L'accès au loisir est rendu possible grâce à un accompagnement individualisé. À l'été 2015, les accompagnateurs étaient au nombre de 22 pour 28 jeunes. Deux assistants-responsables (1 pour chacun des groupes d'âge) soutiennent ces accompagnateurs dans leur travail quotidien et assurent la coordination avec les responsables du terrain de jeux ou du service des loisirs.

b) **Un milieu stimulant et une gamme d'activités diversifiées offertes par groupe d'âge pendant six semaines en été**

Pour les enfants et les jeunes, vivant avec des handicaps, les loisirs estivaux et l'atmosphère amicale qui y règne sont propices au maintien de leurs acquis et à la progression de leur autonomie, à l'apprentissage de la vie en groupe et à leur développement général. Par exemple, au terrain de jeux, des enfants ont réussi à utiliser le transport collectif, à participer aux activités durant une journée entière (après des débuts de quelques heures par semaine seulement). Certains ont vaincu la peur de l'eau et autres phobies, et l'un d'eux a commencé à parler !

L'accès aux activités sportives, culturelles, d'apprentissage, d'exploration et autres, offre aux enfants et aux jeunes ayant des incapacités la possibilité de découvrir leurs intérêts tout en s'amusant, peu importe leurs différences.

À titre d'exemple, voici une liste d'activités mises au programme du terrain de jeux pour les 5-12 ans :

- Danse moderne ou libre;
- Concours de châteaux de sable;
- Visite de la caserne des pompiers, maison de la Culture;
- Mini-putt;
- Jeux de plage;
- Observation des oiseaux et des plantes;
- Activité festival country;
- Olympiade;
- Journée cinéma, etc.

Concernant la programmation d'activités des 13-21 ans :

- Activités à la base de plein air;
- Quilles;
- Pêche, kayak, sports de glisse;
- Cuisine de « cupcakes »;
- Équitation;
- Activité festival country;
- Visite de l'aquarium;
- Olympiade;
- Plage, etc.

À plusieurs reprises, au cours de l'été, des activités communes entre les deux groupes d'âge sont offertes, favorisant davantage la socialisation. Par ailleurs, la programmation comprend aussi des activités individuelles ou en petits groupes, respectant les limites imposées par certains handicaps.

c) **Un milieu d'apprentissage pour de futurs travailleurs de la santé ou de l'éducation**

Les accompagnateurs et les assistants-responsables sont des étudiants de niveau collégial ou universitaire qui, majoritairement, ont manifesté un intérêt pour des études dans des

disciplines académiques en lien avec l'éducation spécialisée ou la santé. Ils sont accueillis, formés et encadrés par les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux. Ils sont aussi en contact régulier avec les parents.

d) **Des moments de répit pour les parents d'enfants en difficulté, la réduction de leur isolement social et un accès à des accompagnateurs au-delà de la période estivale**

Avec le projet, des liens d'amitié et d'entraide se sont créés entre les parents. Plusieurs parents ont pu découvrir de nouveaux potentiels et intérêts chez leur jeune, de nouvelles activités à faire en famille ou encore échanger des services avec d'autres parents (transport, piscine, etc.). Sachant leur enfant en sécurité, ils ont pu profiter de moments de répit, respecter leur horaire de travail, porter attention au reste de la famille, etc.

De plus, il n'est pas rare que les parents fassent appel, au-delà de la saison estivale, à l'un ou l'autre des accompagnateurs pour du gardiennage ou des services d'accompagnement.

e) **La réduction des préjugés à l'endroit des enfants et des jeunes vivant avec un handicap**

Avec le temps, le projet a permis de former des personnes compétentes, sans préjugés envers la clientèle vivant avec des limitations sévères.

En effet, les enfants et les jeunes sans handicap, en côtoyant dans leurs activités estivales ceux en ayant un sont devenus à l'aise avec leur différence. Ils leur ont fait une place dans leurs jeux, sont devenus amis, les ont aidés à se déplacer, à comprendre les consignes, etc.

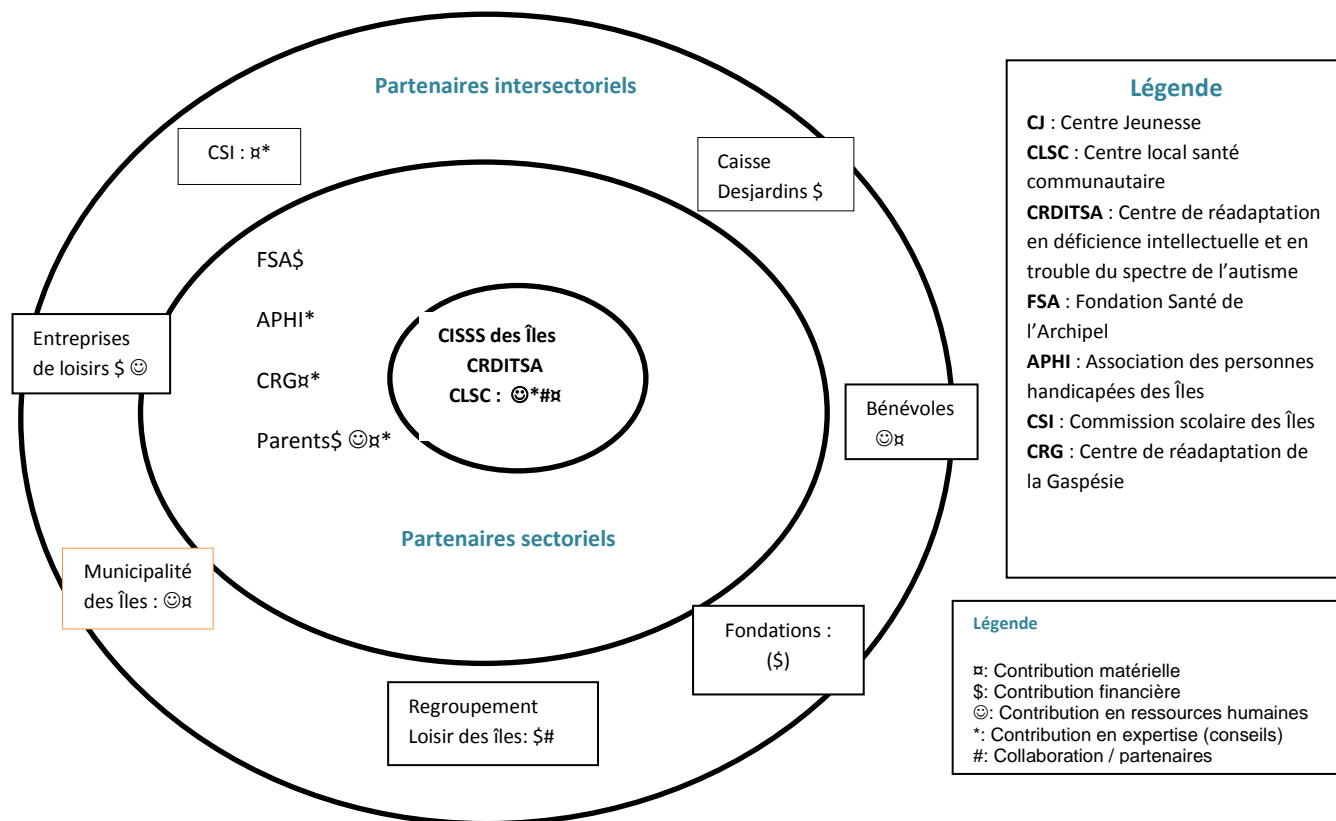
De même, les entreprises et la communauté en général, constatant la présence de ces enfants et ces jeunes dans l'environnement quotidien ont également fait preuve d'empathie et de respect envers eux. Plusieurs entreprises ont ainsi facilité leur intégration, prêtant des équipements, réduisant les tarifs, etc.

4. Qui sont les partenaires impliqués dans l'initiative?

Pour que le projet puisse se réaliser à chaque année, un partenariat a été créé entre le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) des Îles, la Municipalité des Îles et le Regroupement Loisir des Îles (organisme sans but lucratif). Le Comité pour l'intégration a été mis sur pied afin de voir à l'organisation, au financement et à l'évaluation du projet. Ce dernier est formé de six personnes :

- du CISSS / mission CLSC : une psychoéducatrice et une organisatrice communautaire;
- du CISSS / mission CRDITSA : une chef d'administration de programmes en réadaptation, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme;
- du Regroupement Loisir des Îles : le trésorier;
- de la Municipalité des Îles : l'animateur en loisirs et le responsable du terrain de jeux.

Le partenariat développé par le Comité pour l'intégration est illustré par le graphique suivant :



Tous les membres du Comité pour l'intégration participent activement au développement et à l'évaluation de l'ensemble du projet d'intégration. Conjointement, le Comité et le Regroupement Loisir des Îles établissent le budget annuel, sollicitent des contributions financières et font rapport des activités financières du projet.

Le Comité voit à la sélection des accompagnateurs, au pairage enfants-accompagnateurs, aux liens entre parents, accompagnateurs, éducateurs et autres intervenants auprès des enfants et des jeunes. Il assure aussi le suivi et l'évaluation de l'ensemble du projet.

Toutefois, chacun joue certains rôles particuliers selon l'organisme auquel il est rattaché :

- **Regroupement Loisir des Îles**

Le Regroupement Loisir des Îles, organisme sans but lucratif, est un organisme de concertation et de gestion qui œuvre pour le développement des loisirs communautaires aux Îles-de-la-Madeleine. Son principal mandat est de veiller au soutien d'activités de proximité. En tant que partenaire de la Municipalité des Îles, le Regroupement Loisir des Îles participe également à des projets visant à favoriser l'accès aux activités organisées.

Le Regroupement Loisir est l'organisme administrativement responsable du projet d'intégration. Il sollicite les partenaires financiers et dépose des demandes de dons et de subventions auprès des fondations et/ou organismes. Il assure la comptabilité régulière du projet. Pour assurer la qualité du service d'intégration, il s'est adjoint le Comité pour l'intégration.

- **CISSS des Îles / Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme (CRDITSA)**

Le CRDITSA a pour mission d'offrir des services spécialisés d'adaptation, de réadaptation et d'intégration sociale à des personnes en situation de handicap qui présentent des besoins

complexes et qui requièrent des interventions soutenues. Des services de soutien aux proches et à l'entourage sont également offerts.

La gestionnaire du CRDITSA, membre du Comité, a reçu une formation de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH). Avant le début de la saison, elle donne une journée de formation aux accompagnateurs, aux assistants-responsables ainsi qu'aux moniteurs du terrain de jeux. Elle y présente, notamment, les caractéristiques des différentes limitations que pourront présenter les jeunes en intégration, rappelle les comportements favorables à leur intégration dans un groupe, et les services de support professionnel qui sont mis à la disposition du projet.

- **CISSS des Îles / Centre local de services communautaires (CLSC de Cap-aux-Meules)**

Une organisatrice communautaire du CLSC coordonne la concertation nécessaire à l'organisation et à l'atteinte des objectifs du projet. Elle apporte un soutien technique et logistique, établit des contacts, veille à l'aspect financier du projet, mobilise et soutient les ressources existantes. Elle agit également comme personne-ressource pour les membres du comité.

Une psychoéducatrice, qui œuvre auprès des « Jeunes en difficultés », a reçu une formation de l'AQLPH. Elle participe également à la formation et au support clinique des accompagnateurs, ainsi qu'à la sélection des accompagnateurs et assistants-responsables, et au jumelage accompagnateur / jeune.

- **Municipalité des Îles**

Le responsable du terrain de jeux a pour clientèle spécifique les enfants âgés de 5 à 12 ans, pour (lesquels) il élabore une programmation d'activités pour l'ensemble de la saison. L'accent est mis sur des activités favorisant l'exercice physique et l'utilisation des atouts du milieu (plein air, jeux de plage, sports nautiques et éoliens). Il facilite l'intégration des enfants vivant en situation de handicap et assure la collaboration entre moniteurs et accompagnateurs, tout en apportant son soutien à l'assistant-responsable et aux accompagnateurs dédiés aux enfants en difficulté.

L'animateur en loisir est davantage responsable du loisir chez les adolescents et les jeunes adultes. Il est un collaborateur important pour le projet d'intégration qui dessert les 13-21 ans en situation de handicap. Il facilite l'élaboration de la programmation estivale, fait les contacts entre la Municipalité et la Commission scolaire (prêt de locaux) et contribue à la résolution des problèmes de déplacement. Il apporte un soutien à l'assistant-responsable et aux accompagnateurs de ce groupe d'âge.

La Municipalité des Îles apporte aussi un soutien au projet en mettant à la disposition du projet ses divers équipements de loisirs. Elle rend accessibles les locaux nécessaires au projet, lesquels font l'objet d'une entente de collaboration avec la Commission scolaire. La municipalité offre également un service de déplacements par autobus pour les enfants et les jeunes qui participent aux activités.

5. Quelles sont les ressources utilisées pour mettre en œuvre cette initiative?

Les ressources humaines

- **Regroupement Loisir des Îles**

Le trésorier de l'organisme s'occupe de la comptabilité, des prévisions financières du projet ainsi que des conditions de salaire des employés. Il effectue les bilans financiers ainsi que les prévisions financières pour l'année suivante. Il siège au comité C pour l'intégration. Le soutien administratif fourni par le Regroupement Loisir des îles représente une contribution d'environ 50 heures de travail au cours de l'année de la part du trésorier. Outre le trésorier de l'organisme, le soutien administratif, les accompagnateurs et les assistants-responsables sont sous la responsabilité du Regroupement Loisir des Îles. L'accompagnement d'un jeune se fait

durant six (6) semaines, à raison de 40 heures par semaine. Quant aux assistants-responsables, ils ont la responsabilité de coordonner les intervenants du projet, d'établir la programmation, de favoriser des liens avec des groupes de jeunes sans handicap, d'établir les communications avec les éducateurs et les parents, de développer des collaborations avec les entreprises et organismes de loisirs estivaux et de coordonner les accompagnateurs. Ce travail s'échelonne sur une période de 8 semaines. À l'été 2015, pour 28 enfants et jeunes, 22 accompagnateurs et 2 assistants-responsables ont été engagés.

De plus, en juillet 2015, le Comité et le Regroupement Loisir des Îles ont engagé pour une période d'environ 350 heures, à l'aide du programme « Fonds d'innovation sociale (FIS) » du MESSS / CRÉ-GIM, une chargée de projet afin d'aider à la recherche de pérennisation et de rayonnement du projet.

- **CISSS des Îles / missions CRDITSA et CLSC**

La sélection des accompagnateurs se réalise avec les personnes suivantes : la chef d'administration de programmes (CRDITSA), la psychoéducatrice (CLSC), un employé de la municipalité et le responsable du terrain de jeux ou l'animateur en loisirs, selon le groupe visé.

La chef d'administration de programmes offre de la formation et, avec la psychoéducatrice, elles veillent au jumelage jeune-accompagnateur, supervisent l'aide professionnelle apportée aux enfants et jeunes en situation de handicap. Elles siègent aussi aux rencontres du Comité pour l'intégration.

Les éducateurs du CRDITSA, dans le cadre de leurs responsabilités courantes, offrent au besoin, tout au long de l'été, un support clinique aux accompagnateurs qui participent au projet.

On peut estimer que la chef d'administration de programmes du CRDITSA affecte environ 75 heures de services et que la psychoéducatrice affecte environ 120 heures aux activités spécifiques à l'intégration dans les loisirs estivaux, et ce, au cours d'une année.

Une organisatrice communautaire (CLSC) contribue à l'organisation, au suivi et à l'évaluation du projet. Elle assure la coordination et le soutien technique du Comité. Elle collabore aussi à la sollicitation financière (avec le trésorier du Regroupement des Loisirs) et assure les liens avec les fondations, programmes, organismes collaborateurs du projet. Le soutien professionnel de l'organisatrice communautaire peut être estimé à environ 200 heures par année.

- **Municipalité des Îles**

En plus de leur collaboration tout au long de l'été, on peut estimer à environ 20 heures la durée que le responsable du terrain de jeux et l'animateur en loisirs affectent, chacun, au cours de l'année, aux rencontres et démarches spécifiques au projet.

- **Autres collaborateurs**

Le Centre Jeunesse et la Fondation Santé de l'Archipel apportent un appui au projet. De même, des parents, des amis et des bénévoles donnent aussi, au cours d'une année, quelques heures pour assurer le succès du projet.

Les ressources matérielles et financières

Du point de vue matériel, le projet bénéficie de la collaboration de la Municipalité. Les locaux servant au terrain de jeux sont prêtés pour répondre au besoin de la clientèle handicapée. Par une entente avec la Commission scolaire, ce sont donc des classes, gymnases, services de garde et cours extérieures que la Municipalité rend accessibles gratuitement au projet. Les activités du terrain de jeux ont lieu principalement à l'école St-Pierre de Lavernière (Commission scolaire des Îles) alors que les activités de loisir pour les adolescents se tiennent principalement à l'ancienne école Marguerite d'Youville (Municipalité des Îles).

Il en va de même pour les équipements et le matériel de jeux. La Commission scolaire des Îles a notamment prêté du matériel scolaire (IPad, bicyclettes, casques protecteurs, etc.) pour les jeunes ayant un handicap.

Grâce à ce prêt, le projet n'a donc qu'à faire l'acquisition de matériel et de jeux complémentaires pour répondre adéquatement à la condition particulière des enfants et des jeunes en situation de handicap. C'est ainsi que l'initiative a fait l'acquisition de deux chaises hippocampes, d'abris et de jeux de plage, de modules de jeux, etc.

Du côté financier, pour une programmation couvrant 6 semaines de 5 jours (40 heures) chacune, l'initiative revient à environ 3 300 \$ par enfant ou jeune en intégration. De ce chiffre, 3 000 \$ sert à défrayer le coût de l'accompagnateur et de l'assistant-responsable, et 300 \$ couvre les frais de déplacement, activités, communications, équipements, formation et promotion. Ainsi, le budget 2015 représentait 84 000 \$ en accompagnement et 5 550 \$ en frais divers.

De ce budget, un montant de 22 000 \$ (24 %) est récurrent annuellement, représentant les inscriptions des parents (au même coût que celles payées par les parents du terrain de jeux régulier, soit 425 \$ / enfant), le programme « Accompagnement en loisir pour les personnes ayant des incapacités » de l'Unité régionale Loisir et Sport (environ 5 000 \$ pour 28 enfants) et les efforts du Regroupement Loisir (5 000 \$ pour le projet).

Le Comité pour l'intégration et le Regroupement Loisir des Îles sollicite (nt) annuellement de nombreux organismes locaux, des fondations et des partenaires financiers. Ces dernières années, un comité de bénévoles et des parents ont organisé un tournoi de golf, une épluchette de blé d'Inde, un spectacle et des tirages au bénéfice du projet d'intégration.

De plus, au cours de la saison estivale, le projet bénéficie de contributions provenant de diverses entreprises locales offrant du loisir estival (réduction des coûts d'activités, commandites).

Année après année, et aujourd'hui encore, le Comité pour l'intégration a dû faire face à la question du financement du service. Sans accès à un véritable programme public, la structure financière du projet comprend une sollicitation importante auprès de fondations et d'organismes locaux et régionaux, des activités d'autofinancement et des frais d'inscription pour les parents. L'apport en services de la part des partenaires réunis dans le Comité pour l'intégration est essentiel à la réalisation « Des vacances qui font du bien ».

6. Quelles sont les retombées associées à la mise en place de l'initiative?

Retombées	Avant	Après
<p>SUR LA POPULATION</p> <p>a) les parents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les parents avaient de la difficulté à concilier leur travail d'été avec la garde de leur enfant vivant en situation de handicap. - Les parents avaient de la difficulté à trouver des gardiennes ou gardiens à l'aise avec les handicaps de leur enfant ou jeune. - Les parents étaient isolés et se sentaient seuls devant leurs difficultés. - Les parents ne pouvaient pas assumer les frais 	<p>Un parent témoigne : « <i>Merci de permettre à mon enfant ainsi qu'aux autres enfants ayant des besoins d'être accompagnés afin de passer de bons moments. Bravo! Vous êtes une belle équipe à l'écoute de nos jeunes</i> ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des liens d'entraide se sont créés entre les parents et entre les aidants et les aidés. - Les liens de collaboration entre les parents et les intervenants du réseau de la santé ont été optimisés. - Aux dires mêmes des parents, le projet est une aide concrète pour la conciliation travail-famille. - L'initiative apporte des moments de répit aux familles, réduit leur isolement social et

Retombées	Avant	Après
	<p>onéreux d'un accompagnement 1/1.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La lourdeur des responsabilités parentales pouvait en venir à affecter la santé et les relations des membres de la famille entière. 	<p>permet la découverte de potentiels et d'intérêts de leur enfant ou jeune.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'initiative forme des accompagnateurs (ou gardiens) capables d'aider les familles au-delà de la période estivale. - Le service d'intégration dans les loisirs est offert à coût comparable à celui assumé par tout autre parent.
<p>SUR LA POPULATION</p> <p>b) les enfants et les jeunes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants et adolescents en situation de handicap n'avaient pas accès à du loisir estival structuré. - L'isolement, la sédentarité et l'exclusion dans le loisir estival amenaient une détérioration de l'état de santé physique et psychologique chez ces enfants et jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Selon les assistants-responsables et les accompagnateurs : « <i>Un enfant a parlé. Un autre prend l'autobus sans difficultés, Les enfants sont plus en forme; ils bougent plus.</i> ». - Les enfants et jeunes en situation de handicap participent aux activités de loisir estival comme les autres jeunes de leur âge; ils sont inclus malgré leurs différences. - Ces enfants et jeunes découvrent des activités diversifiées et identifient leurs intérêts personnels. - Des liens d'amitié se créent. - Les compétences sociales (vie en groupe) se développent. - Selon les éducateurs, l'environnement de loisirs et l'atmosphère de vacances du projet permettent (favorisent) le maintien des acquis et même l'amélioration de la condition physique et psychologique; il y a progression dans leur développement et dans leur autonomie.
<p>SUR LA POPULATION</p> <p>c) les autres enfants, les accompagnateurs, responsables et autres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les enfants et jeunes vivant en situation de handicap étaient exclus de la sphère collective en été : les préjugés, des attitudes de rejet, voire même de la peur à leur endroit sont manifestes dans la communauté en général. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les responsables du terrain de jeux et des loisirs témoignent du changement chez les enfants non intégrés : tolérance, entraide, acceptation et ouverture à la différence sont manifestes. - L'expérience est enrichissante disent l'ensemble des accompagnateurs et assistants-responsables et leurs connaissances de la communauté où ils vivent sont améliorées. - L'expérience auprès des enfants en situation de handicap permet aux étudiants de confirmer ou non l'orientation de leurs études. - Il a semblé au personnel du service d'intégration que l'ensemble des entreprises ayant reçu ces enfants, et que la population rencontrée au cours de l'été, ont été sensibilisés aux réalités et au potentiel de

Retombées	Avant	Après
		<p>ces enfants et jeunes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le personnel des loisirs municipaux mentionne que les enfants ne présentant aucun handicap sont très compréhensifs et cherchent à intégrer ceux qui ont des difficultés.
SUR L'ORGANISATION DES SERVICES	<ul style="list-style-type: none"> - Des parents craignaient le placement de leur enfant. - En région rurale, le petit nombre d'enfants ne permet pas de développer des milieux de loisirs spécialisés pour chaque catégorie de difficultés ou de handicaps. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un service d'intégration est en place avec un accompagnement individualisé dans les activités courantes de loisirs. - Le travail de concertation locale, entre institution de santé et milieu municipal et de loisirs, permet une réponse ajustée aux besoins et aux couleurs locales; il constitue un engagement communautaire envers les enfants et jeunes exclus, et envers leurs familles. - Le Comité pour l'intégration estime que le service d'accompagnement individualisé apporte des économies dans les coûts de soins de santé et de services sociaux qu'autrement, la famille, la communauté et le réseau de la santé devraient assumer.
SUR LE PARTENARIAT	<ul style="list-style-type: none"> - Le réseau de la santé, le milieu du loisir et le monde municipal avaient peu d'occasions de partager leurs responsabilités et avaient de la difficulté à travailler ensemble. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le projet pour l'intégration a mis en place une concertation municipalité / loisir / réseau de la santé qui est du type gagnant-gagnant, et ce, en faveur des enfants et des adolescents en difficulté, et de leurs familles. - Le projet amène les partenaires, en plus d'offrir le service, à mener annuellement une sollicitation commune d'aide financière pour renouveler et pour pérenniser le service d'accompagnement individualisé.
SUR LA PRATIQUE DES INTERVENANTS	<ul style="list-style-type: none"> - Les responsables du terrain de jeux étaient peu outillés quant aux problèmes des enfants et jeunes vivant en situation de handicap. - Les professionnels de la santé agissaient parfois « en silo » auprès des enfants présentant de multiples incapacités. 	<ul style="list-style-type: none"> - Une collaboration concrète entre intervenants en place permet d'agir de façon coordonnée sur plusieurs sphères de la vie de l'enfant ou du jeune (sociabilité, sport, relations interpersonnelles, intérêts particuliers, etc.). - Les professionnels de la santé se coordonnent et peuvent voir évoluer les enfants et jeunes présentant des incapacités dans un environnement amical commun. - De la formation et des informations sont accessibles aux assistants-responsables, aux accompagnateurs, au personnel des loisirs, tout au long de l'été.

7. L'avis des partenaires et de la population au regard de cette initiative

Chaque année, le projet d'intégration est évalué, au moyen de questionnaires, par les parents, éducateurs, accompagnateurs et assistants-responsables. Les résultats démontrent que l'accompagnement individualisé dans les loisirs et en période de vacances favorise l'inclusion sociale, développe l'amitié avec des enfants du même âge, donne un environnement estival stimulant au développement, maintient et améliore l'autonomie relative des jeunes et augmente le bien-être des parents.

Les accompagnateurs, assistants-responsables et personnel des loisirs

Les accompagnateurs et assistants-responsables disent avoir adoré leur expérience estivale et vouloir revenir travailler l'an prochain. Ils trouvent stimulant de s'impliquer pour les enfants; ils en ressentent une grande valorisation. Plusieurs d'entre eux en étaient d'ailleurs, en 2015, à leur deuxième ou troisième année consécutive.

La formation sur l'intervention avec les enfants vivant avec différents handicaps leur est essentielle, les outillant mieux sur comment intervenir avec les jeunes. Les accompagnateurs mentionnent recevoir souvent des commentaires comme :

« Mon gars a hâte au lendemain matin pour aller au terrain de jeux »;
« Bravo! Vous faites du beau travail, les jeunes apprécient beaucoup venir ici ».

Les accompagnateurs rapportent que l'amélioration est observable, été après été, chez les enfants et les jeunes. Le Comité pour l'intégration est très vigilant quant au jumelage accompagnateur/jeune, s'assurant d'obtenir la meilleure compatibilité possible. Aussi, lorsqu'un accompagnateur revient, ses chances de retravailler avec le même jeune sont très grandes, (ayant) pour effet, d'accentuer le lien déjà établi entre ces deux personnes.

L'animateur en loisirs municipaux témoigne :

« C'est une expérience extraordinaire, encore une autre belle réussite cette année. D'autant plus que cette année, j'ai eu la chance d'y participer davantage, car je passais du temps avec l'ensemble des jeunes [réguliers et en intégration] presque chaque jour. Ces jeunes-là sont extrêmement attachants! Les parents sont contents, les enfants sourient, les accompagnateurs aiment ça. C'est beau à voir! ».

Les familles

Les familles souhaitent que leur enfant développe et acquière des compétences sociales. Pour les parents, il demeure important que leur jeune puisse créer des liens, se faire des amis, participer à des activités diversifiées et qu'il soit inclus dans notre société. Les familles ont été en mesure de voir de beaux succès émaner de l'expérience de leur jeune au terrain de jeux ou dans les loisirs. De plus, les parents rapportent apprécier qu'un journal de bord ait été mis en place, ce mode de fonctionnement favorisant la communication et apportant une certaine continuité avec la maison.

De nombreux parents soulignent l'importance de permettre à leur enfant d'avoir accès aux loisirs, au vu des bienfaits que cela leur apporte, tant pour eux-mêmes, que pour leur jeune. En plus d'un répit, cela leur permet de continuer leur travail durant la période estivale. De plus, les frais d'inscription étant les mêmes que ceux d'un enfant « régulier », cela leur enlève un stress financier car, sans ce service d'intégration, ils devraient assumer des frais élevés d'accompagnement ou de gardiennage privés, ou encore cesser de travailler et rester à la maison.

pour s'occuper de leur jeune. Sans compter que des gardiens ou des accompagnateurs pour des enfants vivant en situation de handicap ne sont pas faciles à recruter.

Deux parents témoignent :

« Le jumelage était parfait. Mon enfant se sentait aimée, acceptée et comprise, malgré ses difficultés. Son accompagnatrice croyait en elle et cela a fait une différence. Comme mon enfant est anxieuse, elle se sentait en sécurité avec son accompagnatrice qui était encadrante ».

« Mon enfant a participé à de nouveaux jeux de groupe comme le volley-ball et le hockey boule. Wow! Je suis vraiment surprise ».

Les enfants et les jeunes en intégration

Les jeunes mentionnent avoir eu du plaisir à participer au terrain de jeux. Ils avaient hâte d'arriver le matin et voir leurs amis et les accompagnateurs. Ils veulent revenir chaque été.

Les éducateurs

Les éducateurs affirment avoir pu voir des enfants évoluer et faire de réels progrès dans une atmosphère récréative.

Les membres du Comité pour l'intégration du projet « Des vacances qui font du bien »

Les membres du Comité d'intégration ont à cœur le projet. Questionnés sur le bilan qu'ils en font, ils n'hésitent pas à dire :

« On a toujours des ajustements à faire, rien n'est parfait, mais on travaille fort pour offrir quelque chose de qualité ».

Ils mentionnent leur appréciation pour le dévouement des accompagnateurs et des assistants-responsables, la concertation entre leurs organismes, la coopération avec les organismes locaux, l'autonomie et le travail d'équipe sur le terrain, et surtout, ils sont contents d'apporter un peu de bonheur aux familles et aux enfants et aux jeunes qui vivent en situation de handicap.

Ils remercient les partenaires et souhaitent pouvoir relever le défi d'assurer, dans un avenir pas trop lointain, un soutien financier durable à de tels services qu'ils savent importants pour de nombreuses familles des Îles.

8. Que retirons-nous de cette initiative?

Lors de la période des congés scolaires d'été, il est impératif que des services soient mis en place afin que les jeunes présentant des difficultés puissent avoir accès à des services de gardiennage, de loisirs ou d'accompagnement. De plus, il est essentiel que ces services puissent demeurer disponibles lors de tous les congés scolaires. Il faut préalablement s'assurer de l'accessibilité, financière, matérielle et humaine, pour que ces services soient maintenus.

Ce que nous retenons :

- Le fait d'accompagner un jeune qui a des incapacités a permis à plusieurs accompagnateurs de développer un intérêt que ce soit pour l'enseignement, l'éducation spécialisée, le travail social ou la psychoéducation, etc. Cela est aidant pour confirmer ou infirmer un choix de carrière et permet de découvrir un intérêt marqué pour aider cette clientèle.

- Les accompagnateurs, ainsi que le personnel du milieu qui reçoit cette clientèle en intégration, doivent recevoir une formation appropriée.
- Les parents ont besoin d'être sécurisés quant au fonctionnement du terrain de jeux et des loisirs.
- Le jeune ayant des incapacités doit être stimulé par l'environnement et pouvoir en faire la découverte à sa manière avec les outils et le matériel nécessaires (chaises adaptées, lève-personne, rampes, etc.).
- Le jeune ayant des incapacités doit être intégré avec les autres enfants par le jeu et par des activités diverses et avoir accès à la même programmation régulière.

Les défis à relever :

- Il est difficile et coûteux de déplacer les jeunes présentant certaines limitations. Le principal défi à ce chapitre sera de trouver une façon de transporter tous les jeunes de façon sécuritaire, en un temps raisonnable, et en évitant de séparer les accompagnateurs et l'assistant-responsable.
- La coopération entre les différentes organisations doit demeurer. Pour ce, il faut que les organisations et les gestionnaires reconnaissent l'importance du projet concerté et qu'ils soient en mesure de permettre aux divers intervenants et travailleurs de continuer à faire fonctionner ce projet, tout en respectant l'obligation de confidentialité dans les échanges.

9. Les suites de l'initiative

Le Comité pour l'intégration entend poursuivre ses efforts pour maintenir et pérenniser les services d'intégration. Toutefois, divers changements dans les structures locales et régionales d'aide au développement font craindre des difficultés au niveau du financement. De même, les transformations en cours dans le réseau de la santé et des services sociaux créent des inquiétudes quant à la capacité des intervenants cliniques de maintenir une approche communautaire.

Le Comité pour l'intégration et ses partenaires souhaitent donc faire reconnaître par les instances gouvernementales concernées (MSSS, OPHQ, MFA, MESS, etc.)² la nécessité d'obtenir un financement récurrent pour cette initiative.

C'est un autre défi que le Comité aura à relever : réunir les ressources financières et humaines nécessaires à l'accompagnement individualisé d'une trentaine d'enfants et de jeunes qui rêvent déjà, avec leurs parents, pour l'été prochain, d'avoir « Des vacances qui font du bien »!

10. Les ressources mises à contribution pour la documentation

L'OQRLS documente les initiatives à partir de différents points de vue par le biais d'entrevues. L'auteure a fait une collecte d'informations auprès des divers acteurs du comité C pour l'intégration :

- Entrevues avec la chef d'administration de programmes, la psychoéducatrice et l'organisatrice communautaire du CISSS des Îles;
- Entrevues avec le responsable du terrain de jeux et le responsable du loisir de la Municipalité des Îles;
- Entrevue avec le trésorier du Regroupement Loisir des Îles;
- Participation aux rencontres d'évaluation de la saison 2015 mettant en présence les responsables de l'intégration de chacun des groupes d'âge.

² MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux, OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec, MFA : Ministère de la Famille et MESS : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Pour en savoir plus sur l'OQRLS,
veuillez communiquer avec nous
aux coordonnées suivantes :

819 780-2220, poste 45700

infooqls.csss-iugs@ssss.gouv.qc.ca

Remerciements

L'équipe de l'OQRLS tient à remercier les personnes suivantes d'avoir participé à la documentation de cette initiative :

Johanne Boudreau, François Castonguay, Hélène Chevrier, Mylène Frappier, André Lapierre, Gérald Lapierre, Sabrina Bourque et Alexandre Dignard.

Nous remercions également le personnel d'accompagnement, les jeunes participants, les parents, les éducateurs et tous ceux et celles qui ont permis que le projet « Des vacances qui font du bien » prenne forme et se poursuive jusqu'ici. Nous souhaitons que notre expérience contribue à donner espoir et courage à ceux qui croient qu'un monde plus inclusif est possible.

Rédaction

Alexandra Noël, chargée de projet, CISSS des Îles (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
Hélène Chevrier, organisatrice communautaire, CISSS des Îles (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)

En collaboration avec

Anne-Marie Royer, courtière de connaissances, CIUSSS de l'Estrie - CHUS (Sherbrooke)

Mise en pages et révision linguistique

Sylviane Fumas, technicienne en administration, CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

ISSN : 1923-5895 (version imprimée)

ISSN : 1923-5909 (version PDF)

La reproduction des textes est autorisée et même encouragée, pourvu que la source soit mentionnée.

© Centre de santé et de services sociaux - Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, Observatoire québécois des réseaux locaux de services, 2016